

Compensation écologique

Le positionnement de la zone humide au centre de la parcelle fait que l'évitement de la zone humide pédologique condamne la réalisation du projet, et donc des objectifs communaux et supra-communaux.

Pour autant un travail sur les fonctions et services est possible et proposé, à travers la création d'une armature verte et bleue qui tient compte du réseau de fossés existant, de l'exutoire existant, et de l'attente du SRCE de renforcer un corridor herbacé nord-sud.

La prise en compte est la suivante :

- Fonctions hydrologiques – maintien de l'exutoire existant ; maîtrise du débit de fuite par techniques alternatives dans l'armature verte et bleue.
- Fonctions épuratoires – forte réduction des intrants, création d'habitats humides et aquatiques participant au traitement des eaux de surface.
- Fonctions habitats – création d'une armature verte et bleue comprenant notamment des milieux humides et aquatiques.
- Services – conversion de la vocation agricole du site vers un secteur à dominante résidentielle.

Bien que les fonctions écologiques soient maintenues dans la ZAC, voire améliorées par rapport à l'état initial d'agriculture intensive, la rédaction du SDAGE et du SAGE imposent une compensation.

La zone d'intervention est le « Marais d'Ormoy », une partie du lieu-dit « Marais des Rayères », une zone humide d'accompagnement de la rivière Essonne. Elle est située sur la commune d'Ormoy, en rive droite de l'Essonne, marquée par la traversée de l'autoroute A6 vers le secteur du Pâtis (nord-ouest du département de l'Essonne, à 30 km au sud-est de Paris, dans la Brie essonnoise). La superficie est d'environ 37 ha.

La restauration de la zone humide du site passe par les objectifs suivants :

- Protéger les zones humides contre les pollutions et nuisances.
- Limiter le développement de la flore allogène envahissante.
- Maintenir la tranquillité des sites.
- Renforcer des zones tampons autour de la zone humide.
- Conserver des cortèges aquatiques, herbacés et forestiers.
- Préserver les stations d'espèces remarquables.
- Optimiser les hydrosystèmes, notamment limiter le rythme d'atterrissement.
- Maintenir des formations herbacées humides.
- Ouvrir des boisements frais pour enrichir la mosaïque de végétation avec des milieux humides ensoleillés.
- Convertir des peupleraies en boisements frais – humides.
- Renforcer les connexions écologiques internes, par limitation de la rudéralisation.
- Valoriser les paysages, notamment par le maintien des arbres remarquables.
- Accueillir et informer le public.
- Sécuriser le site (par la maîtrise des accès notamment).



Figure 14 : Restauration de la zone humides "Les marais d'Ormoy" (source : TRANS-FAIRE, 2016)

Suivi écologique du chantier

Une compétence est associée au suivi du chantier pour la bonne mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité :

- Réunions de sensibilisation des acteurs du chantier.
- Visite de chantier avant chaque démarrage de nouvelle tranche avec formalisation de comptes-rendus.
- Balisage de zones refuges temporaires.
- Coordination avec les AMO et l'éventuel OPC pour une meilleure prise en compte des enjeux.
- Passages périodiques avec formalisation de comptes-rendus, pour vérifier que les mesures de chantier sont bien mises en œuvre.